

Choix des matières L2 - Questionnements

Par **RDelamarre**, le **11/06/2019** à **13:49**

Bonjour à tous,

Au mois de juillet les inscriptions débiteront ainsi que le choix des matières à TD pour ma L2. Ma fac propose un pdf où les directeurs des masters donnent leurs "conseils" concernant le choix des matières en L2 et L3 pour intégrer leurs masters à l'avenir.

Nous avons le choix en L2 entre prendre:

Droit des obligations et Droit administratif (S1 et S2)

Droit des obligations et Droit pénal (S1) / Droit commercial (S2)

J'avais cru comprendre qu'il était important de prendre droit administratif en matière à TD, ce que je comptais donc faire. Cependant sur ce PDF où l'on donne des conseils sur le choix des matières, les directeurs des différents masters n'imposent pas d'avoir pris droit administratif en TD, mais plusieurs imposent (de manière catégorique) d'avoir pris Pénal/commercial pour intégrer à l'avenir leur master. Il s'agit des masters liés au droit des affaires, DJCE, droit du numérique et d'autres.

Alors ne sachant pas quoi faire comme master, je me dis que si je prends droit administratif en TD, qui semblait pourtant inévitable, je risque de me fermer des portes si je souhaite intégrer un master lié à l'entreprise ou au droit des affaires de manière générale.

Que me conseillez-vous ?
merci !

Par **marcu**, le **11/06/2019** à **14:11**

Bonjour,

Tout d'abord je suis très étonné que les portes d'un Master soient fermées à cause d'un choix de matières en L2, d'autant plus qu'à vous lire il s'agirait de M2, ce qui suppose d'avoir un M1 en la matière ...

Je pense que le droit administratif est intéressant pour la culture juridique mais loin d'être indispensable, d'autant plus si vous voulez faire du droit privé.

En définitive tout dépend de votre projet professionnel en sachant bien sûr que jamais le choix d'une matière en L2 n'a été déterminant.

Par **RDelamarre**, le **11/06/2019** à **15:08**

Merci pour votre réponse.

Oui il s'agit des M2. Concernant mon orientation je sais que ce sera vers le droit privé que j'orienterai ma L3, mais je ne sais pas précisément quel master je veux viser, ni même le domaine. Je suis un peu perdu donc..

Sur le papier droit pénal puis commercial semble plus intéressant que droit administratif mais le droit administratif est étudié en Td par la majorité des étudiants si je ne me trompe pas.. J'attends d'autres réponses et vous remercie pour la vôtre.

Par **marcu**, le **11/06/2019** à **15:58**

Oui c'est vrai, la majorité des étudiants ont du droit administratif en TD car ça leur est imposé. L'idée de la licence est de contraindre les étudiants à aborder des matières qui ne les intéressaient à priori pas afin qu'ils aient une bonne culture juridique "de base", un horizon des différentes matières.

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/06/2019** à **08:30**

Bonjour

Moi aussi je suis très surpris que des directeurs de M2 se permettent de dire qu'ils ne prendront pas les étudiants qui n'ont pas pris telle ou telle matière en L2.

Au final, je trouve que ce n'est pas très respectueux vis-à-vis des collègues publicistes.

Moi même étant issu d'un M2 droit des affaires, je suis choqué car j'avais fait le choix de prendre obligation et administratif à TD.

Surtout qu'il ne faut pas oublier que le contentieux fiscal bien qu'étant rattaché aux droits des affaires relève de la compétence des juridictions administratives pour ce qui est de [citation] de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés, de la TVA, de la taxe d'habitation, des taxes foncières ou de la CFE[citation] <https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/litige/contentieux-fiscal#heading-3>

Ce n'est pas anecdotique.

Par **RDelamarre**, le **12/06/2019** à **14:26**

Bonjour,
merci pour vos réponses.

Je dois donc relativiser ces conseils et me dire que le choix de mes matières en L2 n'aura pas, finalement, d'impact pour un futur master.

Au delà de cela, me conseillez-vous de prendre droit administratif en TD, ce qui semble être

monnaie courante, ou de faire le choix du droit pénal s1 et droit commercial s2 ?
Après réflexion je me dis que prendre droit administratif serait un choix plus sage, mais j'aimerais un avis extérieur.
Merci à vous.

Par **Le_Lorrain**, le **12/06/2019** à **14:39**

Ils ont l'air sympa dans votre fac

On avait 3 majeures avec Pénal inclus avec admin aux deux semestres et commercial en mineure obligatoire si je ne me trompe pas chez nous.

Pour le reste je ne peux que plussoyer à 100% nos modos :).

Sur la difficulté les matières ont toutes leurs particularités, pénal peut s'avérer super comme très bof, tout comme admin y a pas franchement de matière plus difficile qu'une autre mais on peut avoir une approche différente (en exemple ma kryptonite c'est le droit commercial et financier privé, mais la responsabilité civile ou le droit de la famille par contre ça va, même le droit de la réparation).

Par **RDelamarre**, le **12/06/2019** à **14:51**

Bonjour Le_Lorrain,

Peu importe notre choix nous aurons les 3 matières enseignées obligatoirement, la différence avec vous peut être c'est que nous avons 2 matières à TD. Néanmoins ce que l'on a pas choisis reste obligatoire, évidemment.

J'entends bien, le soucis n'étant pas de choisir en fonction de la difficulté mais surtout de ce qui, sur le papier, a l'air le plus intéressant. Au final même si je prends le droit administratif en TD avec le droit des obligations, je vais étudier le droit pénal et le droit commercial (avec le même volume horaire) mais sans les travaux dirigés. Peut être qu'il est moins essentiel de suivre des TD de droit pénal/commercial que des Td de droit administratif.

Par **Le_Lorrain**, le **12/06/2019** à **15:43**

C'est très difficile en L2 de se dire ce qui nous plait. (et oui en effet quand je dis majeure, j'entend bien évidemment matière à TD, on cumulait Admin, Contrat et Pénal au S3 puis Admin Resp Civile et Procédure Pénale au S4)

A mon sens la plus grosse différence sera l'épreuve finale... les matières à TD tendent les professeurs à évaluer sous la forme, souvent (mais pas exclusivement) de commentaire d'arrêt en droit administratif, et de cas pratiques en pénal.

Les autres mineures sont souvent des sujets de compositions ou des questions de cours (ce

qui est traditionnel).

Pour moi je dirais qu'il vaudrait mieux prioriser pénal et admin à commercial en TD car c'est "la base" de la majorité des licences de droit en matières à TD, mais c'est un avis simple, vu qu'il ne semble pas que droit commercial = droit des contrats (qui lui aussi fait partie du quasi obligatoire dans plusieurs facs en L2).

Par **Le_Lorrain**, le **12/06/2019** à **15:43**

(et bien évidemment bonjour également mais puisque je ne peux pas édit mon tout premier message je le met ici :))

Par **RDelamarre**, le **12/06/2019** à **16:56**

Oui bien évidemment nous avons le droit des obligations (contrats) en travaux dirigés immanquablement. Il s'avère que notre choix au premier semestre doit être le même au deuxième.

Pour faire simple, je choisis soit Droit des obligations et droit administratif au semestre 1 et au semestre 2, soit je choisis droit des obligations et droit pénal au semestre 1 et après droit des obligations et droit commercial au semestre 2 (qui remplace pénal).

Au niveau de l'épreuve finale oui, sans aucun doute vous avez raison. Les 4 matières restent néanmoins dans le gros bloc, avec des coefficients élevés.

Il m'est effectivement difficile de savoir vraiment ce qui pourrait me plaire, mais étant porté vers le droit privé j'envisageais le droit pénal (bien que mixte) et le droit commercial. Mais au final, le droit administratif ne peut pas me faire de tort.

Pour répondre aux autres intervenants Isidore et Marcu, après relecture du document pdf, le choix du droit pénal et du droit commercial est simplement "conseillé" pour le master droit des affaires, et "indispensable" pour le DJCE et pour le master droit du numérique.

Par **Le_Lorrain**, le **12/06/2019** à **17:40**

Dans ce cas je pense qu'il faudrait prendre pénal et trancher entre administratif ou commercial :).

Selon moi c'est plus généraliste de prendre administratif au cas où vous changeriez d'avis l'administratif donne un boost pour des matières assimilées comme la responsabilité contractuelle publique et le droit administratif des biens.

Après si votre choix d'orientation est véritablement fait de manière véritablement certaine commercial ira très bien aussi, mais selon moi c'est moins central en droit qu'administratif, et je le dis ayant choisi une L3 mixte (ni public ni privé).

Au fond l'idée c'est plus : Quel > choisir plutôt que quelle orientation à ce niveau et ça devrait

vous aider à trancher :).